



AVIS DE REALISATION DE FUSION-ABSORPTION

Les actionnaires de la société MARRAKECH PLAZA SA et de la société RISMA S.A se sont réunis en l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er novembre 2018, afin de statuer sur l'opération de fusion-absorption de MARRAKECH PLAZA SA et RISMA S.A après avoir :

- i. pris connaissance du traité de fusion conclu en date du prévoyant la transmission universelle du patrimoine de MARRAKECH PLAZA SA vers RISMA S.A ; et
- ii. entendu lecture du rapport du conseil de surveillance, du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les modalités de fusion et des apports en nature.

Les actionnaires de MARRAKECH PLAZA SA et de RISMA S.A ont approuvé dans toutes ses stipulations ledit traité de fusion, aux termes duquel MARRAKECH PLAZA SA fait apport de la totalité de son actif et de son passif, au titre de son absorption par voie de fusion par RISMA SA et notamment l'apport effectué au titre de la fusion et l'évaluation qui en a été faite. L'opération de fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 1er Janvier 2018.

Pour extrait et mention